

Anthropologie et Sociétés



TESTART A., 2018, *L'institution de l'esclavage. Une enquête mondiale*. Paris, Gallimard, coll. Bibliothèque des sciences humaines, 384 p.

Simon Lavoie

Volume 43, numéro 1, 2019

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1060884ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1060884ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département d'anthropologie de l'Université Laval

ISSN

0702-8997 (imprimé)

1703-7921 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Lavoie, S. (2019). Compte rendu de [TESTART A., 2018, *L'institution de l'esclavage. Une enquête mondiale*. Paris, Gallimard, coll. Bibliothèque des sciences humaines, 384 p.] *Anthropologie et Sociétés*, 43(1), 263–264.
<https://doi.org/10.7202/1060884ar>

TESTART A., 2018, *L'institution de l'esclavage. Une enquête mondiale*. Paris, Gallimard, coll. Bibliothèque des sciences humaines, 384 p. (Simon Lavoie)

L'esclavage est licite et courant dans le monde précolonial. Il se rencontre au sein des aires africaine, orientale, asiatique, sud-est asiatique et américaine, et ce, jusqu'au XX^e siècle dans certains cas. Ses nombreuses formes visent l'ostentation de la richesse plutôt que sa seule acquisition : gardes du corps, concubines, offrandes sacrificielles, domestiques, armées de masse ou corps d'élite. Loin d'être limitée aux prisonniers de guerre, la pratique s'applique aux membres d'un même groupe : réduction en esclavage du débiteur, vente de sa femme, de ses enfants, voire de soi pour cause de dette contractée volontairement ou non. Les sociétés n'ayant pas pratiqué l'esclavage semblent inférieures en nombre à leur vis-à-vis qui l'ont pratiqué ; « on compte sur les doigts d'une main les régions qui en ont été exemptes », écrit Testart (p. 17). La mise en lumière de cette immense étendue de l'esclavage marque le renouveau des études dont il fait l'objet depuis le milieu des années 1970 ; renouveau rompant avec les thèses qui postulaient l'origine et la diffusion de cette pratique depuis les seuls États constitués et qui en réduisaient l'utilisation à la seule visée productive. Dans cette réédition augmentée de *L'esclave, la dette et le pouvoir...* (2001), Alain Testart (1945-2013) approfondit les apports de ce renouveau avec l'ambition de découvrir, dans l'esclavage, un fonds de pratiques ancien et massif qui aurait sous-tendu et favorisé l'organisation du pouvoir politique en royautes et en États despotiques.

La formulation d'une définition générale de l'esclavage est de première importance. Testart y parvient en s'appuyant sur le raisonnement juridique, dont il vante les vertus de rigueur (chap. 1). Le statut juridique, insiste-t-il, définit mieux l'esclave que ses conditions de vie, sa provenance et ses usages. Ce statut fait sens de la diversité enregistrée sur chacun de ces plans. Testart distingue l'esclavage d'une foule d'asservissements, dont la mise en gage et le travail pour dettes, qui n'impliquent pas, comme lui, de dépendance extrême envers un maître ayant droit de vie et de mort sur ses sujets, ni l'une ou l'autre de ces exclusions fondamentales : de la parenté, de la cité, de la communauté des croyants ou des dons somptuaires (de type potlatch). Le statut de l'esclave est celui d'un dépendant exclu de l'une de ces dimensions fondamentales de la société dont on peut tirer profit. Le dessin des contours spécifiques de l'esclavage requiert également une mise à distance mesurée des classifications vernaculaires par rapport à un référentiel gréco-romain dont la validité interculturelle semble avoir été trop facilement et trop longtemps admise (chap. 5 et 9).

Bien que l'esclavage externe et interne se pratiquaient au sein des sociétés traditionnelles et dites primitives étudiées par les anthropologues, l'un et l'autre auraient été sous-estimés, voire gommés des ethnographies du fait d'une attention démesurée accordée à la parenté et au symbolisme ou d'un attachement à considérer uniquement l'esclavage comme la globalité d'un « mode de production », déplore Testart. L'esclavage interne pour cause de dette traduirait une fracture de la communauté sur laquelle se formeraient des pouvoirs étrangers aux sociétés où il est impossible : pouvoirs de la richesse, du prestige, de la dépendance et leur envers, la disgrâce des « gens de rien » (chap. 4). La découverte de cette potentialité de la vente de soi en esclavage, de la force et de l'emprise du prestige lié à la richesse fait qu'« [o]n n'en finit pas de se débarrasser du bon sauvage » (p. 146), et de réviser, notamment, la pratique du don par la dureté des relations qu'elle a pu instaurer.

L'esclavage pour dette, ses conditions d'émergence, sa répartition et les exemples de lois et de régulations s'y rapportant font l'objet du chapitre le plus volumineux (chap. 6). Suit une étude du recouplement de l'esclavage pour dette avec le prix de la fiancée, recouplement qui s'avère significatif au-delà et à travers les variations régionales et socioéconomiques (chap. 7). «Les sociétés qui admettent la légitimité de la réduction en esclavage d'un de ses membres pour des raisons uniquement financières [...]», écrit Testart, «sont situées dans des régions marquées par une nette préférence pour le prix de la fiancée sans retour» au prix de la fiancée avec retour; le retour étant celui d'une partie du paiement effectué au fiancé, qui le verse, par le père de la fiancée, qui en est le bénéficiaire (p. 281). Testart reconnaît à cette observation la force d'une loi, c'est-à-dire d'un «lien nécessaire entre les catégories de fait» distinguées (p. 13).

La fidélité personnelle des esclaves à leur maître, fidélité prenant tour à tour la forme du souhait d'être enterré avec lui pour l'accompagner dans l'au-delà ou celle de la motivation à mourir pour lui à titre de soldat ou de garde du corps, est une dimension clé de l'hypothèse de Testart sur l'émergence des pouvoirs politiques centralisés (chap. 8). L'adoucissement des conditions de vie et des utilisations de l'esclave en contexte despotique en comparaison avec sa dureté dans les sociétés à centres de pouvoir dispersés est une seconde loi sociologique que Testart prétend avoir découverte. L'interdiction de l'esclavage interne et la limitation du droit de mise à mort auraient été des voies de résolution de la tension que créaient, par rapport à la souveraineté indivise du roi, la fidélité exclusive de l'esclave au maître et le pouvoir direct et absolu du maître sur l'esclave. Testart soutient que ce motif à l'interdiction de l'esclavage interne et à l'adoucissement de l'esclavage externe sous des régimes despotiques rend compte avec cohérence de la transition de l'esclavage autochtone à l'esclavage noir au sein du Nouveau Monde ainsi que de l'interdit de réduire un croyant en esclavage tel que codifié dans les mondes chrétien et musulman.

L'institution de l'esclavage... est une précieuse illustration du projet d'embrasser les institutions constitutives des sociétés préhistoriques et historiques à l'aide d'un unique système conceptuel. À ce projet d'une sociologie évolutive générale, Alain Testart a également consacré un séminaire, donné au Collège de France (2004-2010), dont la publication en quatre volumes est en préparation. Recommandé pour l'originalité et pour la robustesse de ses hypothèses, pour sa rigueur, pour son ampleur et pour son attention aux détails, l'ouvrage intéressera quiconque demeure convaincu que les sociétés dites primitives et traditionnelles sont une source d'enseignements aussi riche et complexe que méconnue sur la socialité humaine.

Références

TESTART A., 2001, *L'esclave, la dette et le pouvoir. Études de sociologie comparative*. Paris, Errance.

Simon Lavoie
Chercheur indépendant
Québec (Québec), Canada
